
1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour abroger les cinquième et
sixième sections de l'acte des clauses
consolidées des chemins de fer.

Reçu, et lu, la première fois, vendredi, le 1er
octobre, 1851.

Seconde lecture, lundi, le 4 octobre, 1852.

M. le Proc. Gén. DRUMMOND.

QUÉBEC.